



LA TAXE AU POIDS : QU'EST-CE QUI EMPÊCHERAIT SAVIÈSE DE FAIRE DE MÊME ?

Ça a été une option un temps, mais l'investissement important pour la commune (environ 800'000.-) pour la taxe au poids au lieu du sac, sans compter les transformations au Pecolet (environ 350'000.- qu'il faut de toute manière faire) et le peu de temps pour le réaliser (délai au 1.1.2018) ont poussé le conseil communal à partir dans la direction de la taxe au sac